

Gérer la mise en conformité de la protection des données à caractère personnel

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Tous domaines d'activités**

Code(s) NAF : **70.22Z**, **65.20Z**, **65.11Z**

Code(s) NSF : **320**, **326**, **313**

Code(s) ROME : **C1104**, **C1102**, **C1103**

Formacode : **31006**

Date de création de la certification : **02/01/2017**

Mots clés : **Sécurité informatique**, **REGLEMENTATION**,
CONFORMITE,
protection des données à caractère personnel

Identification

Identifiant : **3880**

Version du : **16/10/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978](#)
- [RGPD 2018](#)

Non formalisé :

- [Les principes clés de la protection des données personnelles](#)
- [Les entreprises face à la nouvelle protection des données personnelles](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La création et le traitement de données personnelles sont soumis à des obligations destinées à protéger la vie privée et les libertés individuelles. Elles varient selon la nature du fichier et la finalité des informations recueillies : déclaration normale ou simplifiée, ou demande d'autorisation. Il existe aussi des droits et des obligations de sécurité, de confidentialité et d'information. La certification « gérer la mise en conformité de la protection des données à caractère personnel » permet d'accéder à une démarche méthodologique et opérationnelle.

Ainsi acquise, les activités visant à garantir la protection des données pourront être diffusées plus largement et pilotées plus efficacement.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- NEANT

Descriptif général des compétences constituant la certification

Analyse de l'existant et cartographie des traitements

Analyse de l'environnement juridique et du contexte propre à l'organisation.

Appréhender et comprendre le contexte légal et réglementaire pour assurer une mise en œuvre conforme du RGPD.

Public visé par la certification

Tous publics

Assurer une veille juridique pour s'informer et se mettre à jour des nouvelles obligations en matière de protection de données.

Analyser et intégrer dans le plan d'action le référentiel à respecter pour permettre la mise en conformité de l'organisation.

Analyser et comprendre le secteur d'activité de l'organisme, ses métiers et les différentes populations présentes pour déterminer les différentes catégories de données traitées.

Cartographie des traitements.

Réaliser l'inventaire des traitements de données à caractère personnel, informatisées ou non, pour contrôler leur conformité RGPD.

Analyser les mesures techniques et organisationnelles prises pour assurer la protection des données et évaluer le niveau de risque pour les droits des personnes et leurs libertés.

Définir les durées de conservation des données, en tenant compte des contraintes légales de durée minimum pour respecter le droit à l'oubli des personnes.

Établir le registre des traitements en respectant le contenu imposé par le RGPD pour recenser les traitements leurs caractéristiques et leurs finalités.

Analyse des impacts et des risques

Piloter la réalisation des études d'impacts et déterminer le seuil à partir duquel une consultation de l'autorité de contrôle est nécessaire pour maintenir la vérification de la mise en conformité dans un principe d'amélioration continue.

Analyser les processus pour identifier les menaces et les points de vulnérabilité dans sa propre organisation et dans celle des sous-traitants.

Évaluer le niveau de vraisemblance de chaque risque pour définir leurs probabilités de survenance.

Évaluer le niveau de gravité de chaque impact pour anticiper la nature des actions correctives à mettre en œuvre.

Définir et suivre les actions correctives à mettre en place afin de limiter le niveau des risques et le niveau des impacts.

Assurer le suivi de la procédure de consultation auprès de l'autorité de contrôle pour prendre en charge le rôle de point de contact avec la CNIL.

Etablir et mettre en œuvre un plan d'action de protection des données en conformité avec le RGPD.

Elaborer un plan d'action en tenant compte de l'analyse de l'existant et des objectifs à atteindre pour organiser les étapes de mise en place du RGPD.

Mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des étapes du projet (ressources humaines, matérielles, temporelles, financières, techniques) pour assurer les conditions favorables à la réussite du projet.

Organiser les conditions d'exercice de la mission du délégué à la protection des données personnel, en tenant compte du besoin d'autonomie et de la nécessité d'éviter les conflits d'intérêt pour veiller à une mise en œuvre dans des conditions optimales.

Contrôler la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles pour garantir la protection des données.

Contrôler les mesures prises pour le respect des droits des personnes et le recueil des consentements pour respecter le cadre légal.

Contrôler le respect des règles et le formalisme dans la rédaction des

contrats avec les prestataires de services et les sous-traitants.

Contrôler le respect des règles et le formalisme dans la conception des sites Web et de tous les supports de communication pour veiller au respect des mentions légales.

Organiser la prise en charge des demandes des personnes souhaitant exercer leurs droits d'accès aux données, de rectification ou de mise à jour, d'opposition ou de limitation au traitement et d'effacement des données.

Concevoir et mettre en place des procédures de gestion de crises et, en particulier, la procédure de signalement des violations de données à l'autorité de contrôle pour gérer en toute transparence les intrusions.

Analyser les causes des violations de données pour corriger les failles de sécurité et définir des mesures destinées à éviter la reproduction des incidents.

Poser le cadre de gouvernance permettant d'inscrire le plan d'action dans la durée pour garantir la protection des données durant tout le cycle de vie des traitements, depuis la collecte, jusqu'à la destruction des données.

Réduire l'exposition de l'organisme aux risques de sanctions civiles, administratives et pénales en cas de non-respect de la législation et de préjudices causés aux personnes pour remédier au caractère défectueux dans le processus de protection de données.

Accompagnement des acteurs dans la nouvelle acculturation de protection de données

Création d'un cadre favorable de pilotage transverse.

Organiser le cadre de pilotage de la conformité en continu pour permettre de l'inscrire dans la durabilité.

S'assurer que les prestataires et les sous-traitants respectent leurs obligations contractuelles pour modifier le cas échéant les contrats.

Construire et animer le réseau de travail collaboratif et coopératif transversal pour permettre aux équipes engagées dans le maintien de la conformité de travailler efficacement.

Diffusion d'une acculturation dans l'organisation de protection des données.

Concevoir des actions de sensibilisation pour communiquer aux collaborateurs l'intérêt et l'impact des nouvelles règles en matière de protection de données et favoriser leur acculturation.

Informers, communiquer les règles et processus à respecter dans le cadre de la protection des données pour légitimer les actions de vérification et de correction conséquentes.

Prévenir et gérer les situations conflictuelles pour assurer la pérennité des processus mis en place.

Créer et développer un réseau de partenaires internes et externes, sans lien de subordination juridique pour assurer la diffusion des bonnes pratiques et servir de relais.

Assurer des actions de formation auprès des collaborateurs pour les accompagner dans leurs changements de pratiques et de posture.

Modalités générales

La formation se dispense en continue ou en alternance. (en inter ou en intra)

3 modules de formation :

Module 1 : Analyse de l'existant et cartographie des traitements.

Module 2 : Etablir et mettre en œuvre un plan d'action de protection des données en conformité avec le RGPD.

Module 3 : Accompagnement des acteurs dans la nouvelle acculturation de protection de données.

La durée de formation est comprise entre 35 et 70 heures.

Liens avec le développement durable

niveau 1 : Certifications et métiers qui internalisent le développement durable. Les activités et compétences mobilisées mettent en oeuvre des matériaux et produits moins polluants

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Les individus ayant acquis la compétence « gérer la mise en conformité de la protection des données à caractère personnel » pourront répondre de façon opérationnelle aux besoins accrus des entreprises à gérer le sujet et à prouver leurs démarches de mise en conformité.

Le sujet prenant de plus en plus de place dans les préoccupations présentes et à venir des entreprises, les individus aptes à pouvoir apporter leurs savoir-faire auront sans nul doute de nombreuses opportunités de progression professionnelle ou de mobilité.

Cette compétence participe fortement à développer l'employabilité et cela d'autant plus qu'elle répond à des besoins forts en recrutement de collaborateurs dotés de cette compétence supplémentaire.

Pour l'entité utilisatrice

Au-delà de répondre à une nécessité de mise en conformité, les entreprises bénéficient d'une image plus forte en matière d'engagement et de qualité lorsqu'elle répond à la protection des données. Ces actions mises en place et suivies leur apportent des avantages concurrentiels par rapport à l'image donnée. C'est la libre circulation des données dont il est question et pas uniquement de leurs protections. Traiter de façon opérationnelle ce sujet facilitera la vie des entreprises et pérennisera leur développement. Les données étant des actifs pour l'entreprise, bien les gérer et les protéger garantit leur valorisation.

Evaluation / certification

Pré-requis

Pas de prérequis mais une expérience d'au moins un an est appréciée.

Compétences évaluées

Toutes les compétences sont évaluées.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Néant

Centre(s) de passage/certification

- Ecole Supérieure d'Assurances 13 rue Fernand Léger - 75020 Paris

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non
Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de compétences

Plus d'informations

Statistiques

500 certifiés.

Autres sources d'information

<http://formation-bts-assurances.esaassurance.com>